

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 8

Absents : 7

Votants :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Date et affichage de la convocation : 5 juin 2023

**Délibération n°22**

**Séance du 9 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin à 19h

Le Conseil Municipal d'AINHOA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune, sous la présidence de Monsieur Michel IBARLUCIA, Maire.

**PRESENTS** : COMET Claude, GARAT Jean-Michel, HARIGNORDOQUY Michel, IBARLUCIA Michel, JAUREGUIBERRY Michel, LEIZAGOYEN Sylvie, MARTICORENA Mayder, SANZBERRO Jean-Philippe

**ABSENTS** : ECHINARD Emmanuel, Cécilia LARRALDE, PALLEC Bernard, LAGARDE Laurent, MIURA Nathalie, ITHURBIDE Fabien, INÇABY Emile

**PROCURATIONS** : ECHINARD Emmanuel a donné procuration à IBARLUCIA Michel,

Cécilia LARRALDE a donné procuration à LEIZAGOYEN Sylvie

INÇABY Emile a donné procuration à Jean-Michel GARAT

PALLEC Bernard a donné procuration à SANZBERRO Jean-Philippe

LAGARDE Laurent a donné procuration à HARIGNORDOQUY Michel

MIURA Nathalie a donné procuration à MARTICORENA Mayder

ITHURBIDE Fabien a donné procuration à JAUREGUIBERRY Michel

A été nommée secrétaire de séance : LEIZAGOYEN Sylvie

**OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION MAITETXOAK POUR LE FINANCEMENT PAR LA COMMUNE DE LA CRECHE MAITETXOAK DE SAINT-PÉE-SUR-NIVELLE**

Mme la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire rappelle que la commune dispose de deux places d'accueil réservées aux familles d'Ainhoa au sein de la crèche Maitetxoak.

Son financement est basé sur le nombre de places réservées au sein de la structure multiplié par le coût de la place calculé par l'association Maitetxoak comme suit : charges de la structure (salaires, matériel, fluides...) auxquelles sont déduites la participation de la CAF, du Département des Pyrénées-Atlantiques et des familles. Elle s'élevait jusque-là à 3600 € la place, coût dont il faut déduire le bonus territoire directement versé à l'association gestionnaire de la crèche estimé à 1966.27€.

En conséquence, pour 2023, le coût de la place est ramené à 1633.73€ la place

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

**DECIDE** de verser 3267.46€ à l'association Maitetxoak pour les deux places d'accueil réservées pour Ainhoa au sein de la crèche Maitetxoak pour 2023

**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de financement avec l'association Maitetxoak

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance

Sylvie LEIZAGOYEN

Le Maire

Michel IBARLUCIA

